

Comment répondre au défi d'une aquaculture marine durable ? L'avis du Comité des parties prenantes de l'Ifremer

Les membres du Comité des parties prenantes de l'Ifremer se sont réunis du 5 au 7 février dernier au centre Ifremer de Bretagne pour rendre leurs conclusions sur la saisine « La recherche pour une aquaculture marine durable et innovante ». Ce séminaire fut également l'occasion de lancer les travaux du comité sur les grands fonds marins et de faire le bilan à mi-parcours de cette instance originale qui accompagne l'Ifremer depuis deux ans pour anticiper et mieux répondre aux attentes de la société vis-à-vis des sciences marines.




LA FRANCE ET L'IFREMER : UN RÔLE À RENFORCER DANS LE PAYSAGE MONDIAL DE L'AQUACULTURE

Pour sécuriser l'approvisionnement en protéines et en oméga 3 d'une population mondiale qui devrait atteindre neuf milliards de personnes en 2050, l'aquaculture marine devrait passer d'une production annuelle mondiale de 31 millions de tonnes de mollusques, poissons et crustacés en 2018 à 74 millions de tonnes¹. Aujourd'hui, moins de 1 % de la production aquacole mondiale² provient d'Europe. En France, l'aquaculture marine est dominée par la filière conchylicole (145 000 tonnes par an), puis piscicole (43.000 tonnes³ par an) suivie de l'algoculture (350 tonnes par an⁴).

Contact presse

Julie Danet /
Alexis Mareschi
06 07 84 37 97 /
06 15 73 95 29
presse@ifremer.fr

www.ifremer.fr

 Ifremer_fr
 ifremer.fr
 ifremer_officiel

1 - FAO 2020, *The State of World Fisheries and Aquaculture* / 2 - Cour des comptes européenne, 2023 / 3 - Chiffres clés France Agrimer 2018 - Conchyliculture : huîtres, moules et autres coquillages - Pisciculture : truite et saumon, poissons marins et poissons d'étang. / 4 - Enquête Aquaculture 2020- Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation

Fort de ses compétences scientifiques et techniques et de ses infrastructures, l’Ifremer a joué un rôle majeur dans le développement de ces filières dans l’hexagone (notamment la conchyliculture) et dans les outre-mer (notamment la crevetticulture en Nouvelle-Calédonie). Pour la pisciculture en revanche, les développements ont principalement eu lieu sur le pourtour méditerranéen (Turquie, Grèce).

« Dans ce contexte d’accroissement de la demande mondiale en produits de la mer et au regard des changements environnementaux qui impactent les productions aquacoles, les compétences et les connaissances de l’Ifremer sont de plus en plus sollicitées. Pour bâtir une stratégie plus en prise avec les attentes de la société, l’Institut a donc souhaité saisir notre comité. Trois grandes questions nous ont été adressées et ont guidé notre travail collectif : quelles sont les préoccupations majeures des parties prenantes, notamment des acteurs économiques ? Quelles sont, selon les parties prenantes, les priorités de recherche et d’innovation pour répondre à ces enjeux ? Quelles sont les recommandations des parties prenantes pour un meilleur dialogue ? », résume **Geneviève Pons, co-présidente du comité des parties prenantes.**

LES PRÉCONISATIONS DU COMITÉ DES PARTIES PRENANTES À L’ATTENTION DE L’IFREMER

A l’issue de 18 mois d’échanges, d’auditions et d’analyses, les membres du comité ont formulé des préconisations à l’attention de l’Ifremer et d’autres acteurs concernés par l’aquaculture marine.

« Il est apparu primordial que l’Ifremer établisse une stratégie de recherche et d’innovation sur les aquacultures donnant à ses travaux un cap clair entre les grands défis contemporains que sont la sécurité et la souveraineté alimentaires, le changement climatique et l’érosion de la biodiversité. L’enjeu est de produire des connaissances et des solutions permettant aux acteurs des filières aquacoles d’anticiper et d’intégrer les différents impacts des changements environnementaux dans leurs activités », explique **Sarah Lelong, co-rapporteuse de l’avis du comité des parties prenantes de l’Ifremer.**




Une autre préconisation repose sur la nécessité de travailler sur la réduction des impacts négatifs des activités aquacoles sur l’environnement naturel. Il importe ainsi de trouver des alternatives pour nourrir les espèces carnivores afin de réduire la dépendance de ces filières à la ressource halieutique mais aussi plus largement de limiter les effets néfastes de l’aquaculture sur les écosystèmes (liés aux traitements de l’eau et des rejets, dépôts de fèces organiques, produits chimiques de traitement ou encore pollutions plastiques...).

« Plusieurs pistes de solutions pour des aquacultures durables, respectueuses de l’environnement font déjà l’objet de travaux à l’Ifremer mais il est important d’encourager plus encore ces travaux en la matière. Je pense

Contact presse

Julie Danet /
Alexis Mareschi
06 07 84 37 97 /
06 15 73 95 29
presse@ifremer.fr

www.ifremer.fr

 Ifremer_fr
 ifremer.fr
 ifremer_officiel

notamment à l'aquaculture multi-trophique intégrée qui, à l'image de la permaculture, permet de recycler les nutriments rejetés par les poissons d'élevage grâce à d'autres espèces qui pourront à leur tour être valorisées », illustre **Alexandre Luczkiewicz, co-rapporteur de l'avis du comité des parties prenantes de l'Ifremer.**

LA NÉCESSITÉ D'UN SOUTIEN INSTITUTIONNEL FORT

Le comité des parties prenantes soutient que la transition vers une aquaculture durable aux capacités renforcées en France ne se fera pas sans un soutien institutionnel fort créant les conditions en France du développement de filières aquacoles durables et respectueuses de l'environnement. Cette position a été largement partagée par la vingtaine d'acteurs auditionnés par le comité.

LE LANCEMENT D'UNE NOUVELLE SAISINE SUR LES GRANDS FONDS MARINS

Cette réunion plénière fut également l'occasion de lancer la prochaine saisine auquel le comité des parties prenantes devra répondre sur les grands fonds marins. L'Ifremer souhaite en effet s'appuyer sur ses préconisations dans la construction des questionnements scientifiques du programme et équipement prioritaire de recherche (PEPR) « Grands fonds marins ». Le comité des parties prenantes s'est ainsi imprégné des initiatives existantes, notamment des travaux en cours menés par le Comité d'éthique en commun INRAE-Cirad-Ifremer-IRD et l'expertise scientifique collective coordonnée par l'IRD.




Le comité des parties prenantes

Créé en novembre 2021 dans une démarche d'ouverture à la société, ce comité consultatif, placé auprès du conseil d'administration de l'Ifremer, a pour vocation de guider et accompagner l'institut dans l'intégration de la dimension sociétale au cœur de ses programmes de recherche et dans sa mission de diffusion de la connaissance vers la société. Il rassemble 22 acteurs tous concernés par les enjeux liés à l'océan : entreprises, artisans et salariés du secteur maritime, associations et ONG, citoyens, collectivités. Tous les membres ont été nommés intuitu personae, à l'issue d'un appel à candidature public largement diffusé. La coordination et l'animation du comité ont été confiées à deux co-présidents : Geneviève Pons et Sébastien Treyer.

Contact presse

Julie Danet /
Alexis Mareschi
06 07 84 37 97 /
06 15 73 95 29
presse@ifremer.fr

www.ifremer.fr

 Ifremer_fr
 ifremer.fr
 ifremer_officiel